L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 3 NOVEMBRE 1886

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDUE—Une vache rouge et blanche, ayant les cornes courtes, la tête blanche, la queue taillée, les oreilles coupées, et portant un collier fait d'un sac, avec anneau. Une récompense libérale à qui la ramènera à W. Wagner, coin Marrepas et Sauvage, près Fair Grounds. 3 nov—2f

A LOUER.

A Louer 176 rue Française entre Urquhart et Moralès, une très jolie maison, couverture de tuile cuite, salons, corridors, six chambres à feu, cabinets ravc, poulailler, etc., cour briquetée, arrière cour, terrain sur le côté. S'adresser : 101 Champs Elysées, entre Dauphine et Bourgogne. Le tout à prix réduit. 28 oct—1 nov.

A LOUER—Une maison basse ayant quatre appartements, deux cabinets et une galerie cuisine haute avec quatre chambres, grande cour, citerne, gas et water works. La maison est située rue des Urselines No 140. S'adresser sur les lieux, de 10 heures à midi. 26 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—1° Une propriété No 179 rue Rochelaise, entre Dauphine et Bourgogne. 2° No 419 Urselines, coin Rochelaise. 3° No 246 rue Rochelaise près Urselines. 4° No 1 Hôpital, près Derbigny. 5° No 273 Urselines. 6° No 199 et 201 Bacon, coin Derbigny. 7° No 195 Dumaine. 8° Road, près St Claude. 9° No 105 Dumaine, près Prieur. 10° No 231 Dauphine, seront vendus à des conditions libérales. S'adresser à ANDRÉ BOROCCO ET JR, notaire et avocat, No 31 rue Carondelet, heures de bureau : de 9 à 11 a. m. et de 2 à 4 p. m. 30 oct—10f

COUSONS à vendre—Coin Columbus et Prieur. 29oct—1sem

A vendre, à bon marché, un excellent Piano Pleyel droit, nouvellement remis à neuf. S'adresser à BASILE BARÈS, 84 rue Royale. 19 oct—2 sem.

A vendre—Pour cause de santé dans un des beaux quartiers de la ville, une belle pâtisserie et confiserie bien située, belle clientèle et tout installée pour le travail tout en parfait état. S'adresser sur les lieux, de 10 heures à midi. 28oct—3 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de J. F. Medi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,834—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve J. F. Medi exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
28 oct—2 6 nov Greffier.

Succession de Daniel S Russell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,834—Division D. Attendu que Emile Singer, agent et avocat de fait de Mme Louise Wille, veuve de Daniel S Russell, a produit une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel S. Russell, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
28 oct—1 sem. Greffier.

Succession de Raymond Pechein

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,560—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Anglade, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
31oct—31, nov 5, 9. Greffier.

Succession de Mme Vve Jacques Théodule Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,491—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et l'administrateur déchargé.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30oct—27. 31—3nov

Succession de Samuel Gilmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 6,777—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte présenté par Mme M. A. Berregaux, tutrice naturelle administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
30 oct—30—nov 4 7 Greffier

MALARIA.

No location, no section of the country in entirely free from malarial influences. In some localities, however, there is much greater suffering from this cause than in others. The climatic influences, the nature of the soil, and the condition of drainage, all tend, in the South and West to make malarial fevers very prevalent at some seasons of the year. The suffering from malaria in the system is not confined to the time when under its influence, but continues as a result of the poisoning of the system from this cause. In the past it has been the custom to administer quantities of quinine, or quinine and whiskey to overcome the effects of chills and fever, intermittent fever and all malarial fevers. This treatment is now condemned by the highest medical authorities, as it so frequently causes the patient to suffer afterwards from congestion and neuralgia, and sometimes deafness. These are troubles more particularly due to the use of quinine, but it is hardly necessary to dwell upon the ill-effects of whiskey in any case of fever. So long as there was no other specific known for malaria, so long the people had to rely upon these remedies and take the chances of relief from them until the almost certain ill-effects which followed their use. But it is no longer necessary for any community to suffer from malarial troubles or these terrible after consequences. A remedy containing no whiskey, into the combination of which no dangerous acids enter, a purely vegetable alterative and tonic medicine with which iron is skillfully combined, is offered to the public as an anti-malarial. It is BROWN'S IRON BITTERS. Its prompt, efficient action upon the blood, eradicating the poison from the vital fluid and so preventing it from being taken up by the stomach, liver and kidneys makes it just the corrective needed in malaria. It also furnishes strength to these organs, and through them to the whole system, by enriching and vitalizing the blood. The blood is the life of the body. Diseased or poisoned blood will poison the whole body and produce disease in the whole organism. It is evident that a medicine possessing the greatest efficiency in cleansing and purifying, enriching and strengthening the blood, is the best remedy for diseases which are due directly to these conditions. All chemists and physicians who have made an examination of BROWN'S IRON BITTERS endorse this remedy as containing these qualities to a superlative degree. For this reason so many physicians prescribe BROWN'S IRON BITTERS in intermittent fevers and chills and fever. We have never heard of a single case where it failed to be of benefit. We have hundreds of testimonials of cures of these diseases by BROWN'S IRON BITTERS, from persons who have suffered many times in the past and found no relief from any other remedies. Its effect is also wonderful in lassitude, the tired, exhausted, worn-out, depressed feelings : you know them. You have experienced them. BROWN'S IRON BITTERS will furnish you strength, will remove the tired feeling—the feeling of languor and lassitude, and give you elasticity, vigor and health. No other remedy has the power and strength combined with the purity and enriching qualities of BROWN'S IRON BITTERS. That this is the case is testified to by the people who have used it, the physicians and chemists who have examined it and recommended it, and the great sales, which in five years have increased twenty fold. BROWN'S IRON BITTERS does not injure or discolor the teeth, and does not cause headache or constipation. All other iron medicines do. Beware of imitations. We know it is the custom of some dealers (not many however) to attempt to sell something on which they can make more profit than we can allow them on BROWN'S IRON BITTERS. I t don't be deceived. You want the genuine BROWN'S IRON BITTERS with the trade mark and crossed red lines on the wrapper. Sold everywhere. Price one dollar per bottle. Made by Brown Chemical Co., Baltimore, Md.

GROS LOT

$75.000

A

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

—AVEC UNE—

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. F. Ewell

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 NOVEMBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout

$265,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, est		$75,000
1 Lot de ...	25,000,		25,000
1 Lot de ...	10,000,		10,000
2 Lots de ...	5,000,		10,000
10 Lots de ...	1,000,		10,000
20 Lots de ...	500,		10,000
100 Lots de ...	200,		20,000
300 Lots de ...	100,		30,000
500 Lots de ...	50,		25,000
1,000 Lots de ...	25,		25,000

APPROXIMATION :

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, est	6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, est	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, est	2,250
1,967 Lots se montant à		$265,500

Billet entier, $5 ; Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New York, entraîne sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

—AVEC UNE—

JOURNAL QUOTIDIEN,

—EN—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—EN—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

L'Edition hebdomadaire résume en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, intéressant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine aux porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

BUREAUX ET ATELIERS :

73 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Kane vs J. W. Albro

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,231.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, le SAMEDI, 30 novembre, 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'île Nouvelle-Orléans, connu sous le No dix-neuf qui est borné par les rues Nicholas, Liberté, Howard et Félicité Road, conformément à un plan dressé par le T. Dunbar, voyer, le 1er avril 1848 et déposé en l'étude de A. Maurreau, notaire en cette ville, le lot numéro dix formant l'encoignure des rues Howard et Terpsichore et mesure trente deux pieds de face à la rue Howard par quatre vingt-treize pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2, 9, 16, 23, 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme L. Couror, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,589 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, le SAMEDI, 4 (quatre) décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou peuvent y être dus, situé dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orange Camp, Race et Magazine, et mesure trente pieds de face à la rue Orange sur quatre vingt-dix neuf pieds entre lignes parallèles, le dit lot ou portion de terre est formé d'une portion du fonds d'un lot dans le fond, situé à l'encoignure des rues Orange et Camp, désignés par les numéros neuf et dix mesurant chacun trente pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et face à la rue Orange de cent vingt pieds. Etant la même propriété que feu Lawrence Dufour a acquise de Mme M. N. Kahle, conformément à un acte passé devant John Bendernagel, notaire, le 3 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marguerite McFadden vs Mme Alberta Johnson et Henry L. Adams, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 18 745—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip Première, St. Patrick et St. David, désigné par le numéro trois, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles, le tout formant un plan dressé par C. C. De Hart en date du 23 novembre 1868, une copie du dit plan est annexée à une acte d'achat de William Bowman à Spencer Field en date du 12 janvier 1872, passé devant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies, avantages et dépendances qui y appartiennent ou peuvent y être dus.

Même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquis de James D. Bowman par acte passé devant le dit notaire, le 22 août 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14oct—14, 21, 28—5 12 19nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Laura E. Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3413—En vertu d'un jugement définitif rendu en cette cause le 7 août 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 novembre, 1886, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges usage, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou peuvent y être dus, situé dans l'ancien faubourg Annunciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, Robin, Camp et Magazine et mesurant quatre-vingt-dix pieds de face sur la rue Race sur une profondeur de cent quatre-vingt douze pieds, entre lignes égales et parallèles, et tirant le même front sur la rue Magazine à une adjugée à Apollonie Martin, veuve de Paul Magne pour la somme de $2700 qu'elle a entièrement payée.

Et attendu que d'après un ordre de saisie et de vente rendu le 18 janvier 1881 par la Cour Civile du District de cette paroisse, dans l'affaire de Joseph H. Oglesby et Alice Ledoux recevant vs Mlle M. Fernandez No 2055 de la Liste, le shérif de cette paroisse a saisi-exécuté la propriété ci-dessus décrite pour la somme de $2000 plus les intérêts à 8 par cent par an depuis le 29 juin 1881, et les frais, et attendu que la dite propriété mentionnée et désignée a été mise en vente publique par le dit shérif, et adjugée à Mme Apollonie Martin, veuve de Paul Magne pour la somme de $2700 comptant qui a été payée en plein, et attendu que la dite Apollonie Martin, veuve de Paul Magne a requis la délivrance en sa faveur de l'acte de vente à elle consenti par les officiers de justice susdits, et qu'il a été ordonné, suivant ses requêtes en date du 23 octobre 1885, que la dite vente lui fut par application à cette cour pour une position.

Donc maintenant que toutes personnes ayant quelques droits ou réclamations contre la dite vente ou contre la propriété ci-dessus décrite, par suite d'une irrégularité ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après lesquelles la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assertions faites et annoncées, époque ou genre de vente, ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente a été faite, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite par le shérif ne devrait ne pas être confirmée et homologuée. Autrement ne le sera pas et la dite vente sera confirmée et homologuée par cette honorable Cour et le titre de la dite Apollonie Martin, veuve Paul Magne à la dite propriété ci-dessus décrite en sera parfait et complet.

Et attendu que par suite de cette Honorable Cour ait nommé et constitué notaire public, pour recevoir et passer tous actes nécessaires et requis pour la parfaite exécution de la présente vente, et pour la mettre en force et effet, et pour la mettre en force et effet, et pour la mettre en force et effet